

**DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Département des Brevets

V/Réf : B160079FRA-CCP TC-LLD
N/Réf : CLA - CC PDELIV / 16 C0008Affaire suivie par : Alexandre CHAFFARD
Téléphone : 01.56.65.81.36
Télécopie : 01.56.65.86.00Thierry CAEN
SANTARELLI
49, Avenue des Champs Elysées

75008 PARIS

OBJET : Certificat complémentaire de protection n° 16 C0008
du 07/03/2016 au nom de NOVARTIS PHARMA AG

COURBEVOIE, le 04 juin 2018

DÉLIVRANCE ET PUBLICATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le certificat complémentaire de protection cité en objet a été délivré. Mention de cette délivrance est faite dans le « **Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle** » N° 18/23 du 08 juin 2018.

Vous trouverez, ci-joint, la décision de délivrance comportant, en annexe, le duplicata de la requête en délivrance constitutif de ce titre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle**
Jérémie FENICHEL
Directeur du Département des Brevets**Siège**15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex**0 820 210 211** Service 0,10 €/min + prix appelTélécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr



Brevet d'invention

Certificat complémentaire de protection pour les médicaments ou pour les produits phytopharmaceutiques

Règlement (CE) n° 469/2009 du 6 mai 2009
Règlement (CE) n° 1610/96 du 23 juillet 1996
Code de la propriété intellectuelle - Livre VI

DÉCISION DE DÉLIVRANCE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le certificat complémentaire de protection issu de la demande présentée par la requête ci-annexée est délivré à :

NOVARTIS PHARMA AG

La délivrance produit ses effets pour une période dont le terme expire le : **22 décembre 2021**
sous réserve du paiement des redevances annuelles.

La délivrance sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle
n° **18/23** du **08 juin 2018**

Fait à Courbevoie, le **04 juin 2018**

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Soubeiran', is written over a light grey background.

Romain SOUBEYRAN

**CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE
DE PROTECTION**

POUR LES MÉDICAMENTS
Règlement (CE) n° 469/2009 du 6 mai 2009

POUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
Règlement (CE) n° 1610/96 du 23 juillet 1996

REQUÊTE EN DÉLIVRANCE 1/2

Veuillez remplir cette requête à l'encre noire

DB 15 - 10-12

réservé à l'INPI	
N° NATIONAL	16C0008
DATE DE RÉCEPTION	07.03.2016
LIEU DE RÉCEPTION	
BOPI DE DÉLIVRANCE	
DATE LIMITE DE VALIDITÉ	
<p>1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE</p> <p>SANTARELLI Thierry CABN 49 avenue des Champs-Blysées 75008 PARIS</p>	
<p>Vos références pour ce dossier (facultatif) B160079FRA-CCP TC-LLD</p>	
<p>2 BREVET DE BASE Cochez l'une des quatre cases suivantes</p>	
Brevet français	<input type="checkbox"/>
Brevet européen	<input checked="" type="checkbox"/>
Addition	<input type="checkbox"/>
Division	<input type="checkbox"/>
Date de dépôt	0 9 0 7 1 9 9 9
N° d'enregistrement national ou de dépôt européen	BP10177093.1
N° de publication	EP2322174
Date de délivrance	2 3 0 9 2 0 1 5
Date de remise de la traduction (le cas échéant)	
<p>Titre de l'invention Utilisation combinée de valsartan et bloqueurs du canal de calcium à but thérapeutique</p>	
<p>3 PREMIÈRE AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ AYANT EFFET EN FRANCE <input checked="" type="checkbox"/> Copie jointe</p>	
N° de dossier (un seul n°)	EU/1/06/371/001-024
Date d'octroi	1 8 0 1 2 0 1 7
Date du dernier renouvellement	
<p>4 PREMIÈRE AUTORISATION DANS LA COMMUNAUTÉ OU DANS L'EEE <input checked="" type="checkbox"/> Copie de sa publication au Journal officiel jointe ou à défaut copie de l'AMM</p>	
N° de dossier (un seul n°)	57771/01-03
Date d'octroi	2 2 1 2 2 0 1 6
Pays	Suisse
Disposition légale du pays concerné	
<p>5 PRODUIT OBJET DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE PROTECTION (Dénomination Commune Internationale du ou des principe(s) actif(s) couvert(s) par l'autorisation de mise sur le marché et protégé(s) par le brevet)</p> <p>Valsartan et amlodipine, et leurs sels pharmaceutiquement acceptables</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pièce jointe : Description du lien entre le produit et le brevet de base (facultatif)</p>	
<p>6 DEMANDE DE PROROGATION <input type="checkbox"/> Cochez la case et utilisez le formulaire "certificat complémentaire de protection pour les médicaments - demande de prorogation"</p>	

